

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet GAEC DES HAUTS PRES sur la commune principale de l'AIOT 259 Rue Royon des Places 62600 Groffliers.

La référence de votre dossier est A-3-QNUYZ8QSS et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 27/11/2023 à 17h29 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

Les dispositions relatives à l'implantation des installations (modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux)

La nature ou la capacité des activités (évolution des capacités exercées en référence à la nomenclature des installations classées.....)

Les modes d'exploitation des installations (évolution des procédés, des rejets, des traitements des effluents, de l'épandage, de la gestion des déchets.....)

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**

- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **40790784900019**

Raison sociale **GAEC DES HAUTS PRES**

Forme juridique **Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

259 RUE ROYON DES PLACES

62600 GROFFLIERS

Signataire

Qualité : **GERANT**

Référent

Fonction : **GERANT**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **GAEC DES HAUTS PRES**

Description des activités :

Elevage de vaches laitières et de bovins d'engraissement. Projet: Arrêt de l'élevage de bovins d'engraissement. Suite à l'installation du fils en 2020, un droit à produire complémentaire en laiterie lui a été attribué. L'élevage doit augmenter pour produire son et atteindre un effectif de 100 vaches laitières contre 72 vaches auparavant. Cet effectif permettra de mieux valoriser les prairies qui représentent la moitié de la surface agricole. En contre partie, pour ne pas augmenter les effectifs, l'élevage de bovins d'engraissement élevé en stabulation sera abandonné (70 bovins d'engraissement). L'objectif est simplement de respecter le cadre réglementaire de la mise aux normes des bâtiments d'élevage, en agrandissant l'aire paillée des vaches pour obtenir la surface réglementaire par vache, en couvrant la zone d'accès à la traite pour le lot de vaches conduit sur paille pour éviter les infiltrations dans le sol, en réduisant la zone de raclage extérieure pour limiter la quantité de lixiviats et en couvrant la fumière pour réduire la quantité d'eau souillée à stocker.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

Adresse **259 Rue Royon des Places 62600 Groffliers**

X : 599618

Y : 7032760

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Implantation de l'installation

Modifications apportées aux dispositions matérielles :

Extension du logement de 450 m². Couverture de la fumière pour 240 m².

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Quantité projet	Régime Précisions
2101	2101-2-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins	Nombre de vaches 100 u	Nombre de vaches 100 u	D

6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Modes d'exploitation

Modifications apportées aux modes d'exploitation :

L'augmentation de l'effectif des vaches entrainera une augmentation de la quantité de fumier sec à déposer en bout de parcelles d'épandage pour cette catégorie d'animaux mais l'abandon de l'élevage de bovins d'engraissement la réduira fortement (150 %). + 28 vaches laitières = 28 UGB - 70 bovins d'engraissement x 0.6 UGB = - 42 UGB